



## COMITÉ DE SUIVI FOURRIÈRES STATUT DE PARIS

14 mars 2018



# Ordre du jour

---

- Engagements pris /ce qui ne changera pas
- Ce qui est transitoire sur l'année 2018
- Ce qui va changer en 2019



Engagements pris / ce qui ne changera pas



# Engagements pris/ ce qui ne changera pas

---

- Maintien du pouvoir d'achat des agents
- Remboursement de la ½ du Pass Navigo + complément indemnitaire et/ou IFI
- Poursuite de la jouissance des logements sociaux octroyés par la Préfecture de Police
- Les places en crèche, ayant fait l'objet d'une prise en charge par la Préfecture de Police, resteront attribuées aux agents jusqu'à la troisième année révolue des enfants concernés
- En cas de maladie ordinaire, abattement des primes à partir du 91ème jour dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP au 1er janvier 2018 (sauf pour le premier jour d'absence pour lequel la carence s'applique)
- Maintien et amélioration des dotations vestimentaires et des équipements individuels des agents
- Développement progressif de nouveaux programmes de formation adaptés aux métiers et à l'environnement Ville de Paris



Ce qui est transitoire sur l'année 2018



# Ce qui est transitoire sur l'année 2018

---

- Maintien du cadencement de versement des rémunérations comme à la Préfecture de Police
- Maintien des cycles horaires et jours de congés de la Préfecture de Police
- Maintien, par la Préfecture de Police, de l'attribution et l'entretien des locaux mis à la disposition des syndicats représentant les agents de la Préfecture



## Ce qui va changer en 2019



# Ce qui va changer en 2019

---

- Adaptation des cycles et temps de travail au protocole d'accord cadre de la Ville de Paris
- Mise en œuvre des nouveaux règlements d'emploi
- Cadencement du versement des rémunérations sur le régime applicable à la Ville de Paris

